



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le 11 juin, à 18h30, les membres du Conseil Municipal convoqués le 5 juin 2026, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Frédéric DARBON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19 Frédéric DARBON, Karim LACARNE, Isabelle SAUVAGE, Jean-Luc VALLET, Virginie GUEY, Marie LADENISE, Didier SERVOISE, Alexandre JAYAT, Candide ABALAIN, Corinne SERVOISE, Vincent GENRE, Nicolas DARBON, Olivier TASTE, Sandra DEDIEU, Annie KAISER, Elodie BARON, Elisabeth GANDEMER, Pierre ROBIN, Vanessa GAUTIER.

Absents avec pouvoir : 2 Patrick DELETANG a donné pouvoir à Pierre ROBIN, Christophe DAMOUR a donné pouvoir à Elisabeth GANDEMER.

Absents non représentés : 2 Patrick ETESSE, Thierry PASQUIN.

Votants : 21 A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Isabelle SAUVAGE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2026-48 Fixation du montant des participations financières aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques - année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire explique que comme les années antérieures, il convient de fixer le montant des participations financières dues par les communes dont les enfants fréquentent les écoles cancelliennes et, réciproquement, par la commune de Chanceaux-sur-Choisille dont des enfants fréquentent les écoles publiques des autres communes, pour l'année scolaire 2025/2026.

Les montants de ces participations sont similaires à ceux de la ville de Tours et uniformisés sur la Métropole.

Considérant que la ville de Tours a déjà fixé les nouveaux montants au titre de l'année 2025/2026, il convient donc de fixer les tarifs pour cette même année scolaire ;

Les membres du conseil municipal sont donc appelés à émettre leur avis sur les montants, au titre de l'année scolaire 2025/2026 ;

Il est proposé les frais suivants :

- ⇒ **Participation de la commune de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE aux frais de fonctionnement des écoles publiques des autres communes :**
 - . Année scolaire 2025-2026 :
 - élève d'école élémentaire : 572 €
 - élève d'école maternelle : 959 €

- ⇒ **Participation des autres communes aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la commune de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE :**
 - . Année scolaire 2025-2026 :
 - élève d'école élémentaire : 572 €
 - élève d'école maternelle : 959 €

Vu l'avis de la commission affaires scolaires en date du 3 juin 2026 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-ADOpte le montant des participations financières susvisées pour l'année scolaire 2025/2026.

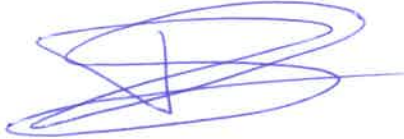
ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,

Chanceaux-sur-Choisille, le 11 juin 2026,

La Secrétaire de séance,

Isabelle SAUVAGE.



Le Maire,

Frédéric DARBON



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture d'Indre-et-Loire,
- date de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).